

Affiché le 26/12/2022

COMMUNE DE LOHEAC ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dossier : PC 035155 22 W0019 Déposé le : 02/12/2022 Affiché le : 02/12/2022 <u>Nature des travaux</u> : construction d'une annexe : maçonnerie d'agglos creux enduits PRB049 "Blanc de la Côte" et zinc joint Sebert gris anthracite, couverture en tôle acier type NEGRAL bleu foncé, bac acier type NEGRAL double peau sur la partie garage, menuiserie aluminium RAL 70165. Surface du projet 60 m ² <u>Adresse des travaux</u> : 3 Rue de l'Avenir 35550 LOHEAC	<u>Demandeur</u> : Monsieur Valentin FOURREZ 3 Rue de l'Avenir 35550 LOHEAC <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> :
Destination – Surface de plancher créée : Habitation, 60,00 m ²	

ARRETE accordant un Permis de construire au nom de la commune de Lohéac

Le maire,

- Vu la demande de permis de construire sus-visée ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 06/03/2020 ;
- Vu le règlement y afferent et notamment celui de la zone Ue ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le Permis de construire est ACCORDÉ sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Les constructions seront strictement implantées en limites de propriété Est et Sud, sans retrait ni débord sur les propriétés voisines.

Article 3 :

Le projet est éventuellement sujet au versement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

A Lohéac

Le 23 DEC. 2022

Ronan COURRAIS
Adjoint délégué à l'urbanisme



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales